

Congrès du Parti socialiste genevois du 12 mars 2022

Solidarité avec le peuple tibétain

Résolution présentée par :

René Longet, Carlo Sommaruga, Laurence Fehlmann Rielle, Kaya Pawlowska, Emmanuel Deonna, Badia Luthi, Nicole Valiquer Grecuccio, Caroline Marti, Amanda Gavilanes, Christina Kitsos, Salima Moyard, Sami Kanaan, Skander Chahlaoui, Carole-Anne Kast, Stéphanie Lammar, Ornella Enhas, Guylaine Antille, Michel Pomatto.

Sous occupation chinoise depuis 1950, le Tibet subit depuis une mise au pas systématique. Aucune des promesses de respecter l'autonomie tibétaine et la culture du peuple tibétain n'a été tenue. Suite au soulèvement de sa capitale Lhassa en mars 1959, écrasé dans un bain de sang comme le sera 30 ans plus tard celui de la place Tian-an-men, le chef spirituel et politique du Tibet, le Dalaï Lama, a dû fuir son pays, ainsi que de nombreux de ses compatriotes.

La Région autonome du Tibet n'a d'autonome que le nom et ne recouvre qu'une partie de l'aire de peuplement tibétain. Durant la révolution culturelle en particulier, de très nombreux monastères et monuments ont été détruits.

Non seulement, sur l'ensemble du territoire sous l'emprise du pouvoir chinois, aucun des Droits humains internationalement reconnu n'est respecté, et toute opinion politique divergente rapidement et lourdement réprimée, mais de surcroît, ces dernières années, un véritable ethnocide est mis en place à l'égard du peuple tibétain, et également du peuple ouïgour.

Pour ce faire, la langue tibétaine est réduite à une portion de plus en plus congrue, et sa promotion est punissable. La vie spirituelle bouddhiste, constitutive de l'identité tibétaine est étouffée : des cellules du Parti communiste chinois sont implantées dans les monastères, on ne peut plus s'y rendre pour recevoir des enseignements, les moines doivent vilipender le Dalaï Lama, qu'ils vénèrent tout particulièrement. Enfin la mesure la plus cruelle est la séparation d'enfants tibétains de leurs parents pour en faire de parfait-es petit-es Chinois-es aligné-e-s sur le régime.

L'obsession d'une assimilation culturelle et politique totale et totalitaire est bien connue sur tous les territoires que Pékin occupe ou convoite. Elle menace tant les minorités nationales que les Chinois-es eux-mêmes. En 2019, elle a conduit au soulèvement de la population de Hong Kong qui refusait l'extradition de prisonniers politiques et d'opposants au régime. De même, la République démocratique de Taiwan, composée majoritairement de Chinois-es, voit son existence constamment mise en cause.

Par ailleurs, le Dalaï Lama a renoncé en 2011 à tout rôle politique, et depuis, c'est la diaspora tibétaine (environ 150'000 personnes) qui élit le parlement et le président du gouvernement tibétain en exil. Ce dernier ne demande pas l'indépendance du Tibet, mais une vraie autonomie au sein de la Chine, ce dont les dirigeants de Pékin ne veulent aucunement entendre parler.

Alors qu'au début des années 1960, la Suisse a accueilli près de 1000 réfugié-es tibétain-es, donnant naissance à la plus grande communauté tibétaine en exil hormis celle établie en Inde, les intérêts économiques visant à développer les échanges avec la Chine ont pris

peu à peu le dessus. Face à la politique totalitaire et répressive de la Chine, l'action de la Suisse semble désormais guidée principalement par ses intérêts économiques, tournant marqué par l'accord de libre-échange conclu entre la Chine et la Suisse en 2014.

Un accord secret, arrivé à terme fin 2020, permettait ainsi à des agent-es chinois-es d'espionner leurs ressortissant-es en Suisse, les Sans Papiers tibétain-es étant considérés-es comme Chinois-es. La clause relative aux Droits humains de l'accord de libre échange n'a jamais été autre chose qu'un paravent pour faire de bonnes affaires avec un pays dont les pratiques et postures dictatoriales ne cessent de se renforcer.

Devant cette situation aussi inquiétante qu'inacceptable, le PSG, réuni en Congrès le 12 mars 2022 :

- I. Dénonce la politique répressive des autorités chinoises foulant au pieds les Droits humains internationalement convenus et l'éthnocide en cours à l'encontre du peuple tibétain.
- II. Demande que le gouvernement chinois accorde au Tibet une véritable autonomie culturelle, religieuse, économique et politique et respecte l'ensemble des Droits humains internationalement convenus au Tibet comme sur tous les territoires sous sa juridiction.
- III. Demande que la Suisse :
 - traite rapidement et positivement les demandes d'asile déposées par des requérants d'origine tibétaine et protège ces derniers des agissements des représentants des autorités chinoises ;
 - renégocie l'accord de libre-échange conclu avec la Chine en exigeant une concrétisation de son mécanisme de dialogue sur les Droits humains, et le cas échéant, le dénonce.
- IV. Demande aux élu-e-s de tous les échelons territoriaux de manifester de manière concrète leur soutien au peuple tibétain :
 - en prenant position pour ses droits et la garantie du respect des Droits humains ;
 - en diffusant des informations sur la situation au Tibet ;
 - en hissant le drapeau tibétain bien en vue aussi longtemps qu'il ne pourra pas flotter dans son pays ;
 - en recevant officiellement les représentants légitimes de la communauté tibétaine.
 - en interpellant les représentant-es officiel-les chinois-es de toute nature sur ces questions ;
 - en soutenant la démocratie et les Droits humains pour tous les territoires sous domination du gouvernement chinois.